



CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

Rapport du projet REPLIC

ANNÉE DU PROJET

2024

Agir pour une justice redevable, plurielle et
intègre au Congo (REPLIC)

Volet anticorruption du Programme d'appui à la
réforme de la justice (PARJ2)

Avec RCN Justice & Démocratie · Financé par
l'Union européenne et la Coopération belge (DGD)



Sommaire

REPLIC 2024 en bref	03	Incubateur de projets des jeunes contre la corruption	06
Le projet	04	Septembre–novembre 2024 – Quatre clubs universitaires d’intégrité	06
2024 – Les trois activités du CERC	04	3 décembre 2024 – Réunion interclubs et diagnostic	07
Système d’alerte sociale et réponse	04	Octobre–décembre 2024 – Productions journalistiques	07
Mars–mai 2024 – Mise en place du système d’alerte sociale	04	2024 – Des modules de formation	07
Juin–juillet 2024 – Le soutien des autorités judiciaires	05	Fonds reçus et dépenses	08
Mai–juillet 2024 – Sensibilisation	05	Nos partenaires	08
Mai–juillet 2024 – Alertes et réponses	05		

REPLIC 2024 en bref

Des citoyens en mesure de signaler la corruption dans la justice, et des étudiants prêts à agir contre elle.

19 295 USD

reçus de RCN Justice & Démocratie et dépensés en 2024

70

affiches du numéro vert dans les juridictions de Kalamu, de Ndjili et de Matete

9

points focaux dans le réseau d'alerte sociale à Kinshasa

61

étudiants de 4 universités à la réunion interclubs (décembre 2024)



PARJ2 – REPLIC

Le projet

REPLIC visait à renforcer la redevabilité des acteurs de la justice et le pouvoir d'agir de la société civile et des citoyens – y compris les plus vulnérables et les jeunes – afin d'instaurer une justice plurielle, plus intègre et respectueuse des droits fondamentaux.



Le 1er avril 2024, le CERC et **RCN Justice & Démocratie** (RCN J&D) ont signé une convention spécifique de partenariat pour la mise en œuvre du volet anticorruption de la deuxième phase du **Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ2)**, financé par l'**Union européenne**, et du projet **Agir pour une justice redevable, plurielle et intègre au Congo (REPLIC)**, cofinancé par la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire de la Belgique (DGD). Ces projets contribuent au résultat 14 de l'axe 4 de la Politique nationale de réforme de la justice (2017–2026).

La convention courait jusqu'au 31 décembre 2024. Elle portait d'abord sur le **système d'alerte sociale et réponse** ; un avenant signé le 12 août 2024 y a ajouté l'**Incubateur de projets des jeunes contre la corruption** : le soutien aux clubs universitaires anticorruption et des productions journalistiques. RCN J&D a apporté son appui technique et validé les outils, les termes de référence et les rapports mensuels narratifs et financiers du CERC.

2024

Les trois activités du CERC

- **Système d'alerte sociale et réponse** – un réseau de points focaux qui recueille et relaie les plaintes pour corruption dans le secteur de la justice, et une réponse de la société civile : plaidoyer, sensibilisation et assistance juridique.

- **Soutien aux clubs universitaires anticorruption** – des clubs d'intégrité dans quatre universités de Kinshasa, et une réunion interclubs.
- **Productions journalistiques** – des articles dans le média en ligne Habari RDC pour toucher un public plus large.

KINSHASA, MARS-DÉCEMBRE 2024

Système d'alerte sociale et réponse



En 2024, le CERC a mis en place à Kinshasa un système d'alerte sociale permettant aux citoyens de signaler la corruption dans le secteur de la justice, et a organisé la réponse de la société civile à ces alertes.

MARS-MAI 2024

Mise en place du système d'alerte sociale

Avec l'appui technique de RCN J&D, le CERC a élaboré les outils du système : un guide du système d'alerte sociale, un protocole d'accord avec les points focaux et une stratégie de mise en place.

Le système a été animé par un réseau de **9 points focaux**, désignés par des organisations de la société civile et des réseaux anticorruption – ACVDP, PONJA PONJA, C4, GREM, COCOLUCO, AFEVOPHA et le CERC – pour recueillir et relayer les plaintes pour corruption venant de leurs communautés. Le 6 mai 2024, RCN J&D a remis au CERC 9 téléphones et 8 cartes SIM, que le CERC a distribués aux points focaux avec leurs frais de transport et de communication.

JUIN-JUILLET 2024

Le soutien des autorités judiciaires

Le CERC a rencontré les procureurs et les chefs de division des parquets de Kalamu, de Ndjili et de Matete pour leur présenter le système d'alerte sociale. Des ordres de mission ont permis à 7 points focaux d'accéder aux juridictions. Plusieurs autorités judiciaires ont autorisé l'affichage du **numéro vert** du système dans leur ressort.

Pour trouver des personnes ressources au sein de la justice, le CERC a aussi mené de petites enquêtes auprès des justiciables et des commerçants installés aux abords des parquets et des tribunaux, afin d'identifier des magistrats reconnus pour leur intégrité.

MAI-JUILLET 2024

Sensibilisation

- À partir du 15 mai 2024, sensibilisation de bouche-à-oreille du grand public, et participation à des activités de partenaires à Kisenso, à Ndjili et au quartier CPA : environ **45 personnes** touchées.
- À partir du 8 juin 2024, sensibilisation des justiciables et des gérants de restaurants et de petits commerces aux abords des juridictions de Ndjili et de Kalamu : environ **60 personnes** (27 femmes et 33 hommes).

- **70 affiches** du numéro vert, sur 150 prévues, posées en juin 2024 aux parquets, tribunaux de grande instance et tribunaux de paix de Kalamu, de Ndjili et de Matete, et au service notarial de Ndjili, avec l'accord des autorités.
- **250 dépliants** imprimés en juillet 2024 pour Kalamu et Matete ; 80 avaient été distribués à la fin du mois, la grève des transports en commun du 29 juillet ayant interrompu les activités.

Le message était simple : « Ensemble, disons non à la corruption, en dénonçant les actes et pratiques de corruption dans le secteur de la justice. »

MAI-JUILLET 2024

Alertes et réponses

Le CERC a reçu ses 3 premières alertes en mai 2024. À la fin de juin, il en avait reçu et documenté 7, dont 3 n'ont pas pu être suivies parce que les victimes ou les témoins se sont rétractés par peur de représailles. Les alertes venaient des points focaux, des tribunes d'expression populaire, des activités de sensibilisation et du numéro vert.

Le CERC y a répondu par le plaidoyer auprès des autorités judiciaires – notamment avec l'ACVDP, à Kalamu et à Ndjili, à partir du 8 juin 2024 – et par l'orientation et l'assistance juridique des justiciables. Le 26 juillet 2024, il a accompagné l'ACVDP dans le suivi d'un dossier devant le tribunal de grande instance de Kalamu, concernant la disparition d'une pièce à conviction.

DES CAS DOCUMENTÉS (LES PERSONNES NE SONT PAS NOMMÉES)

- **Arrestation arbitraire.** En avril 2024, un habitant de Lemba a été arrêté et battu sans motif par des policiers, au point de perdre connaissance. Sa famille a porté plainte devant l'auditorat militaire, mais le dossier n'a pas avancé, et elle soupçonnait la corruption du magistrat instructeur. Le CERC s'est rendu à l'auditorat militaire les 15 et 16 mai 2024 pour un plaidoyer et a conseillé la victime.
- **Libération d'un prévenu.** Selon la famille de la victime, un officier de police judiciaire a libéré contre 100 000 francs congolais un jeune homme arrêté pour avoir agressé et blessé une femme ; une fois libre, il a menacé de mort la victime et sa famille.
- **Conflit foncier.** À Kimbanseke, une femme qui avait obtenu gain de cause à plusieurs instances dans un conflit parcellaire a vu son dossier classé sans suite au parquet, et a dû payer pour obtenir la décision.
- **Coups et blessures au travail.** Un agent d'une entreprise publique, frappé par son supérieur après avoir réclamé ses frais de mission, a porté plainte au parquet général. Le magistrat a entendu des témoins sans entendre le plaignant, tandis que l'accusé affirmait avoir corrompu le parquet. Le plaignant a récusé le magistrat.
- **Garde d'enfants.** En juillet 2024, une mère a accusé son ex-mari d'avoir versé de l'argent à un magistrat d'un tribunal pour enfants pour obtenir la garde de leurs enfants. Le CERC a suivi et documenté le cas.

UNIVERSITÉS DE KINSHASA, SEPTEMBRE-
DÉCEMBRE 2024

Incubateur de projets des jeunes contre la corruption

De septembre à décembre 2024, le CERC a accompagné des étudiants de quatre universités de Kinshasa pour créer des clubs d'intégrité et agir contre la corruption à l'université et dans la justice.

Retenu par RCN J&D à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre la corruption, le CERC a mené l'**Incubateur de projets des jeunes contre la corruption**. Son objectif : contribuer à la mobilisation citoyenne des étudiants contre la corruption, en particulier en milieu universitaire et dans le secteur judiciaire.

SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2024

Quatre clubs universitaires d'intégrité

Le CERC a accompagné la création de clubs d'intégrité dans quatre universités : l'**Université de Kinshasa**, l'**Université panafricaine**, l'**Université Révérend Kim** et l'**Université Bel Campus**. Chaque club comptait jusqu'à 15 étudiants – autant de femmes que d'hommes, dont 30 % d'étudiants marginalisés ou sous-représentés – et était animé par un président et un vice-président.

Chaque club a tenu trois réunions, consacrées au projet et à ses partenaires, au cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption et au rôle des étudiants.



Les étudiants ont étudié la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, le Protocole de la SADC contre la corruption et la législation nationale, ainsi que les institutions chargées de les appliquer.

Ils ont relevé les obstacles juridiques à la lutte contre la corruption en RDC : l'absence d'une loi spéciale de lutte contre la corruption, d'une loi sur l'accès à l'information et d'une loi protégeant les lanceurs d'alerte. Prêts à dénoncer la corruption mais craignant les représailles, ils ont inscrit dans leur feuille de route commune un plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale pour l'adoption d'une **loi sur la protection des dénonciateurs**.

3 DÉCEMBRE 2024

Réunion interclubs et diagnostic

Le 3 décembre 2024, la réunion interclubs a réuni à l'Université panafricaine **61 étudiants** (18 filles et 43 garçons) des quatre universités. Avec un expert recruté par le CERC, ils ont établi un diagnostic des pratiques de corruption en milieu universitaire, assorti d'un plan d'action commun.

PRATIQUES RELEVÉES CHEZ DES ENSEIGNANTS

Argent versé pour réussir (« lidabo ») ; corruption sexuelle en échange de notes ; vente forcée d'ouvrages comme condition de réussite ; recrutement d'assistants par népotisme ; notes de complaisance ; disparition volontaire de notes ; pots-de-vin pour accéder à la salle d'examen.

PRATIQUES RELEVÉES CHEZ DES ÉTUDIANTS

Examens passés par un tiers (« merco ») ; surveillants soudoyés ; cadeaux aux assistants avant les examens ; substitution de copies d'examen (« kotisa-bimisa ») ; falsification de notes ; favoritisme, tribalisme et trafic d'influence.

OCTOBRE-DÉCEMBRE 2024

Productions journalistiques

Pour toucher un public plus large, le CERC a travaillé avec le média en ligne **Habari RDC**, qui a publié des articles sur les activités – notamment la sensibilisation des étudiants de l'Université Bel Campus et la création d'un réseau d'étudiants contre la corruption dans les universités congolaises – en mettant l'accent sur la corruption sexuelle relevée par les étudiants.

2024

Des modules de formation

Les formations du CERC se sont appuyées sur des modules préparés par l'expert anticorruption Paulin Kibendelwa : comprendre la corruption (définitions et infractions du Code pénal congolais), le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption, et le monitoring des faits de corruption.

2024 – CHIFFRES NON AUDITÉS

Fonds reçus et dépenses



En 2024, le CERC a reçu **19 295 USD** de RCN Justice & Démocratie pour le partenariat REPLIC – PARJ2, et les a dépensés selon les lignes de la convention du 1er avril 2024 modifiée par l'avenant du 12 août 2024. Les fonds ont été versés chaque trimestre, sur la base des prévisions du trimestre et des dépenses justifiées, et le CERC a rendu compte de ses dépenses par des rapports financiers mensuels accompagnés des pièces justificatives originales.

Rubrique	USD
Fonctionnement	175,00
Fournitures de bureau	55,00
Frais de communication	60,00
Frais bancaires	60,00
Système d'alerte sociale et réponse	14 295,00
Mise en place du système d'alerte sociale dans les communautés	6 500,00
– communication des 9 points focaux (10 mois)	2 250,00
– transport des 9 points focaux (10 mois)	2 250,00
– per diem de supervision	2 000,00
Réponse de la société civile aux alertes à Kinshasa	7 795,00
– transport (plaidoyer par audience)	2 500,00
– médias (point de presse ou émission de plaidoyer)	750,00

Rubrique	USD
– assistance juridique	3 000,00
– sensibilisation	1 545,00

Rubrique	USD
Incubateur de projets des jeunes contre la corruption	4 825,00
Productions journalistiques	1 000,00
Soutien aux clubs étudiants anticorruption	3 825,00
Total des dépenses 2024	19 295,00

Soit 17 826,13 €. Ces chiffres n'ont pas été audités.

Nos partenaires



Le CERC remercie RCN Justice & Démocratie pour sa confiance et son appui technique, l'Union européenne et la Coopération belge (DGD), les organisations du réseau des points focaux – ACVDP, PONJA PONJA, C4, GREM, COCOLUCO et AFEVOPHA –, les autorités judiciaires de Kalamu, de Ndjili et de Matete, l'Université de Kinshasa, l'Université panafricaine, l'Université Révérend Kim et l'Université Bel Campus, Habari RDC, ainsi que les étudiants et les citoyens qui ont pris part au projet.





CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

f [cerccongo](#)

X [cerccongo](#)

in [cerccongo](#)

📷 [cerccongo](#)

www.cerc.cd

32, Avenue CPA, Quartier CPA Mushi, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa, RDC

info@cerc.cd · +243 977 757 227

Le CERC est une organisation non gouvernementale (ONG) enregistrée (numéro d'enregistrement : F.92/42579) dotée de la personnalité juridique par le Ministère de la Justice : JUST/SG/20/21311/2021.

Le CERC dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

